



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 01.07.2022, et en raison de travaux de canalisation, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur le croisement rue Principale/rue de Windhof à Goetzingen, ceci pour une durée estimée à 20 jours ouvrables :

Art. 1 : A partir du lundi 04.07.2022 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation à la hauteur du croisement de la rue Principale avec la rue de Windhof à Goetzingen sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée sur le tronçon entre la maison n°3, rue Principale et la maison n°2B, rue de Windhof ;
- b) Fermeture du trottoir sur le tronçon entre la maison n°3, rue Principale et la maison n°2B, rue de Windhof

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 01.07.2022

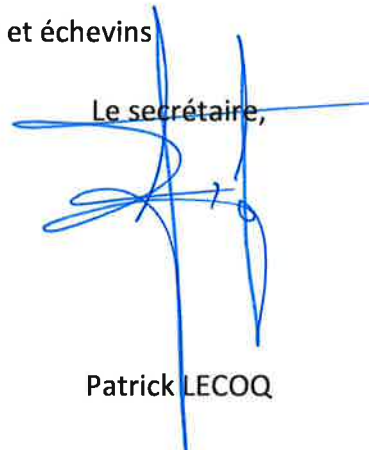
Pour le collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,



Jean WIRION

Le secrétaire,



Patrick LECOQ